Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 21 août 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)
Collation4 p. (126r, 127r, 128v, 130r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 21 août 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 06/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45347

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction21 août 1865
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireCastaing, Georges (1813-1882)
Lieu de destinationLaon (Aisne)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45347?context=pdf

Description

RésuméSur une autorisation de débit de boisson au Familistère. Godin demande au préfet de modifier l'autorisation du débit de boisson pour ne pas le restreindre aux seul·es habitant·es du Familistère. Il demande également au préfet d'autoriser le bal qui aura lieu à l'occasion de la fête de l'Enfance, surtout après l'annulation du bal du carnaval. Godin donne en exemple le fait qu'il a dû refuser à la population du Familistère de danser sous les verrières du Familistère à la suite de l'annulation pour raison météorologique du bal public des fêtes du 15 août. « En accordant à la population du Familistère, qui est aujourd'hui d'environ 700 personnes, plus de facilités pour user chez elle des avantages dont elle dispose, votre administration me viendrait en aide dans l'œuvre que je poursuis et qui est si bien conforme aux désirs d'amélioration que le gouvernement de l'Empereur s'efforce de faire entrer dans la pratique au profit du peuple, et si quelques cabaretiers venaient à se plaindre, la moralisation de mille ouvriers y aurait gagné. »
NotesLettre adressée au Préfet du département de l'Aisne
SupportLa troisième page de la lettre est copiée deux fois, sur le folio 128v et sur le folio 129v.

Mots-clés

Aliments, Familistère, Fête de l'Enfance du Familistère, Procédure (droit)
Personnes citéesBonaparte, Charles Louis Napoléon (1808-1873)
Événements citésFête de l'Enfance du Familistère (24 septembre 1865, Guise)
Lieux cités

- Guise (Aisne)
- Guise (Aisne) – Familistère
- Laon (Aisne)

Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/02/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45347?context=pdf

Caen le 20 aout 1867

A Monsieur le Préfet
du département de l'Aisne

Monsieur le Préfet.

Depuis que j'ai eu l'honneur de vous entretenir de vous demander de vous voir modifier l'autorisation de débit de boisson que vous m'avez accordé pour la Familistère, je n'ai pas eu l'occasion de retourner à Laon et le voyage que vous avez fait à Guise ne m'a pas permis l'honneur de votre visite à l'établissement, sur laquelle j'avais un peu compté pour vous signaler l'urgence de cette modification.

Par ce motif j'éprouve le besoin de vous écrire aujourd'hui pour vous prier de faire cesser la restriction qui m'est imposée de ne laisser vendre de boissons qu'à mes ouvriers cette obligation me met dans le cas de contravention permanente et involontaire je ne puis en effet exiger que les personnes préposées à la vente connaissent le personnel des 200 familles qui sont actuellement logées dans le Familistère. Les débits et les salles d'amusements étant institués pour le bien être et la moralisation de les habitans il n'est pas

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45347?context=pdf

possible de les empêcher d'inviter leurs amis et leurs parents à venir prendre part à leurs satisfactions intérieures, il serait donc de la plus grande importance que vous consentissiez à faire disparaître cette restriction.

aux premiers jours de 7bre la fête de l'éducation de l'enfance au Familistère va avoir lieu un bal improvisé ordinairement aussitôt la cérémonie je me repose sur votre bienveillance pour que cette fête ne soit pas modifiée dans des habitudes qui déjà ont été consacrées par plusieurs années d'usage.

il serait du plus heureux effet. Monsieur le Préfet si votre administration consentait à accorder au Familistère quelques franchises propres à permettre à ses habitants de prendre chez eux des amusements honnêtes au lieu d'être obligé de s'en priver quand ils ont tous les éléments pour le faire, au lieu d'aller ~~à la place~~ passer leur temps à la vie de cabaret au dehors.

vous vous rappelez sans doute Monsieur le Préfet qu'un bal leur a été interdit aux jours du carnaval. depuis lors ils ont dû être privés de ce genre de plaisir dont le Familistère réunit à un haut degré tous les éléments propices. j'aurais pu vous le demander vous m'y aviez autorisé il est vrai. mais les ouvriers occupés à leur travail ne pensent guère aux moyens de se divertir que quand le moment de le faire est arrivé de sorte

que s'ils doivent satisfaire par avance a quelque demande d'autorisation ils en restent privés faute d'avoir fait le nécessaire

un exemple vous fera voir Monsieur le Préfet la portée de ce que je vous avance ces jours derniers a la fête du 15 aout. les fêtes publiques devaient exclure les fêtes particulières et les habitans du Familistère croyaient comme toute la population de Guise aller jouir de celles organisées par l'administration municipale. mais l'heure venue de profiter du bal public et des préparatifs de la fête. le mauvais temps est venu l'empêcher alors on est accouru me demander a danser sous les vitrages du Familistère j'ai du refuser pour ne pas me mettre en état de contravention volontaire

en accordant a la population du familistère qui est aujourd'hui d'environ 700 personnes plus de facilités pour user chez elle des avantages dont elle dispose, votre administration me viendrait en aide, dans l'oeuvre que je poursuis et qui est si bien conforme aux désirs d'amélioration que le gouvernement de l'empereur s'efforce de faire entrer dans la pratique au profit du peuple et si quelques cabaretiers venaient a s'en plaindre la moralisation de mille ouvriers y aurait gagné

j'ai l'espoir que vous voudrez bien interpréter ma demande comme vous étant adressée dans

les meilleurs sentiments et que vous ferez ce qui dépendra de vous pour me rendre la tache que je me suis donné la moins difficile possible :

Veuillez agréer Monsieur le Préfet les sentiments de parfaite considération avec lesquels je suis

Votre très humble serviteur

Godenty

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45347?context=pdf